



COMMUNIQUE DE PRESSE

REORGANISATION DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR LE DISTRICT AUTONOME D’ABIDJAN

Le Ministre de l’Intérieur et de la Sécurité, le Ministre de l’Équipement et de l’Entretien Routier et le Ministre de la Communication, des Médias et de la Francophonie communiquent :

Il nous a été donné de constater que des panneaux publicitaires ayant fait l’objet de démantèlement pour poses irrégulières, sont implantés à nouveau par les régies publicitaires sans autorisation préalable du Conseil Supérieur de la Publicité (CSP).

Ces manquements contreviennent au processus d’assainissement de l’affichage publicitaire engagé, d’accord parties en 2019, dans l’intérêt général de tous les professionnels du secteur et en cours dans le District Autonome d’Abidjan.

A cet effet, les Ministres de l’Intérieur et de la Sécurité, de l’Équipement et de l’Entretien Routier et de la Communication, des Médias et de la Francophonie, invitent les régies publicitaires contrevenantes à se conformer au strict respect de la législation en vigueur, relative à l’affichage publicitaire.

En conséquence, toute nouvelle pose de panneaux, identifiée comme telle, en dehors de celles faites dans les espaces concédés, sera démantelée sans préavis par la Brigade de la Communication Publicitaire (BCP), aux frais du contrevenant et cela, sans préjudice des sanctions disciplinaires qui pourraient en résulter.

Fait à Abidjan, le 29 juillet 2021



Gal. Vagondo DIOMANDE
Ministre de l’Intérieur
et de la Sécurité



Aimé Koffi KOUAKOU
Ministre de l’Équipement
et de l’Entretien Routier



Amadou COULIBALY
Ministre de la Communication,
des Médias et de la Francophonie,
Porte-Parole du Gouvernement